

## Rapport préavis 83-2015

Adaptation du règlement concernant la taxe d'équipement communautaire.

La commission s'est réunie le 16 novembre 2015 au CTC (Centre technique communal).

C'est-à-dire: Messieurs Roberto Arnedo, Jean-Daniel Roulier, Hugo Dias, Jonas Kocher, Radovan Bila, Jean-François Jeanrichard, qui remplace Ali Korkmaz, et Verena Berseth, rapporteur présidente.

La municipalité délègue Madame la Municipale Tinetta Maystre et Monsieur le Municipal Jean-François Clément.

Madame Maystre nous explique que suite à la loi cantonale de 2011 on peut, dans les communes, prélever un impôt pour financer les équipements, les écoles, les espaces verts.

Avant la mise en place de la loi cantonale et les règlements communaux, la commune, comme lors de la construction du gymnase, a signé une convention. Cela se faisait au coup par coup. C'est donc plus logique d'adopter un règlement et une grille tarifaire. Ainsi nous aurons une bonne base à appliquer d'une façon équitable pour chaque plan de quartier.

Monsieur Jean-François Clément précise que cet impôt a des incidences financières sous forme de rentrées fiscales pour la commune et qu'il est déjà pratiqué dans d'autres communes. Il permet, lors de l'adoption d'un plan de quartier, d'imposer les propriétaires des parcelles selon la plus-value potentielle que représente l'accroissement de leurs surfaces constructibles. Le produit de cet impôt est affecté au financement des infrastructures publiques comme les équipements liés à l'école obligatoire, aux structures parascolaires, aux transports publics aux espaces verts. Cet impôt ne pourra pas dépasser le 50% du prix d'un projet et pourra être affecté à un autre quartier.

La discussion est ouverte et nous comprenons que ce règlement procurera une sécurité juridique à la commune.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

### **Conclusions :**

Le conseil communal de Renens

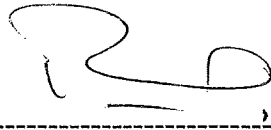
Vu le préavis 83-2015 de la municipalité du 21. 09.2015

Ayant entendu ou écouté le rapport de la commission qui a étudié le préavis.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour adopte le règlement concernant la taxe relative au financement des d'équipements communautaires communaux et intercommunaux, perçus lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur des biens-fonds.

**Les commissaires :**

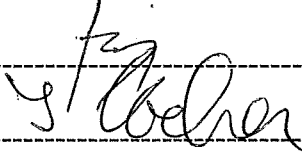
Arnedo Roberto



Roullier Jean- Daniel

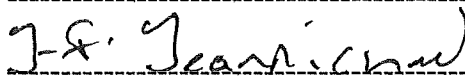


Dias Hugo



Kocher Jonas

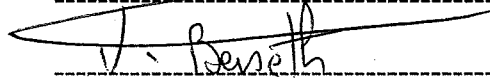
Bila Radovan



Jean-Richard Jean- François



De Col Alain



Berseth Verena

